

Toulouse, Montpellier, le 16 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Région approuve un nouveau règlement plus respectueux de la parole de l'opposition et de l'empreinte carbone

Sous l'impulsion et grâce à la détermination des membres du Groupe Occitanie Courageuse, la Région s'est dotée au cours de l'Assemblée plénière de ce jeudi 16 décembre 2021 d'un nouveau Règlement Intérieur moins lourd et plus respectueux du droit d'expression des élus d'opposition.

C'est le Groupe Occitanie Courageuse qui avait d'abord demandé qu'un travail profond soit engagé avec l'ensemble des groupes politiques.

En séance, les élus du Groupe, présidé par Aurélien Pradié, ont porté plusieurs amendements positifs :

- L'augmentation du temps de parole des groupes politiques et une gestion plus libre de ce temps alloué,
- La nomination d'un déontologue conditionné à l'approbation des $\frac{3}{4}$ des Présidents de groupes politiques pour garantir sa neutralité et son impartialité, et ce pour éviter une nomination de complaisance,
- L'utilisation de la visioconférence pour les réunions de commissions de la Région dont la durée serait limitée afin de limiter les déplacements des conseillers régionaux, de réduire l'impact carbone et les dépenses.

Jusqu'ici, le mode de fonctionnement de l'Assemblée régionale ne respectait pas l'expression de tous les élus régionaux. La majorité socialiste imposait une hégémonie contraire au principe démocratique.

Ces propositions ont été adoptées à une large majorité, démontrant l'engagement des élus de droite au Conseil régional.